



ENFANCE – JEUNESSE

Nouvelle organisation en 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, certains services dont le service Enfance/Jeunesse ne sont plus gérés par la communauté de communes, mais par les communes au moyen d'une « Entente », qui réunit : Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, Les Bois d'Anjou et Mazé-Milon. Les gestionnaires changent, mais cela est transparent pour les usagers.

Toute l'offre est accessible à tous. Par exemple, les parents pourront inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs de Mazé, même s'ils habitent une des autres communes de « l'Entente ». Seule l'adresse de règlement sera modifiée, mais vous en serez informé directement.

À noter : les coordonnées téléphoniques ne changent pas dans l'immédiat.

Les services et structures proposés aujourd'hui sont les suivants :

- plusieurs accueils de loisirs pour les 3-12 ans pendant les vacances et le mercredi après-midi
- une activité Ticket-sport pour les 6-11 ans pendant les petites vacances
- pour les 11-16 ans un accueil Cap'ados pendant les vacances
- pour les 11-18 ans deux espaces jeunesse ouverts en semaine et pendant les vacances
- des activités sportives pendant les petites vacances : Ticket-sport (9-15 ans)
- des camps pour les 5-16 ans organisés pendant les vacances d'été

Vous trouverez désormais tous les renseignements sur ces services dans votre mairie (02 41 80 60 19) et sur le site internet de la ville.

POUR VOTRE INFORMATION

Dates de l'ouverture des accueils de loisirs et vacances scolaires 2016-2017

Hiver 2017 : du lundi 13 au vendredi 24 février

Printemps 2017 : du lundi 10 au vendredi 21 avril

Les accueils de loisirs pour les 3-12 ans

Les inscriptions dans les accueils de loisirs sont prises dans chaque structure fréquentée. Le droit d'inscription de 10 € est supprimé, ce qui entraîne une légère revalorisation des tarifs.

Pour les 3-12 ans, il existe 5 structures d'accueil de loisirs dans les 4 communes de l'entente, qui accueillent les enfants, à la journée avec repas ou la demi-journée :

- soit les mercredis,
- soit pendant les vacances,
- soit les deux.

Echéancier des inscriptions 2016-2017 en accueils de loisirs :

Pour les vacances d'Hiver :

Mercredi 18 janvier

(hors communes de l'Entente à partir du mercredi 25 janvier)

Mercredi 01 février : clôture des inscriptions

Pour la période de mars à début avril :

À partir du mercredi 08 février

(hors communes de l'Entente à partir du mercredi 15 février)

Pour les vacances de Printemps :

Mercredi 15 mars

(hors communes de l'Entente à partir du mercredi 22 mars)

Mercredi 29 mars : clôture des inscriptions

Pour la période de fin avril à début juillet :

A partir du mercredi 05 avril

(hors communes de l'Entente à partir du mercredi 12 avril)

Les accueils de loisirs sont avant tout des lieux :

- de détente, qui respectent les rythmes de chacun ;
- de socialisation ;
- de découverte, qui proposent aux enfants de tester des activités nouvelles et variées ;
- où l'on s'amuse en toute sécurité.

Des activités sont organisées en lien avec le projet pédagogique et les thèmes choisis par l'équipe qualifiée d'animation.

Un transport en car est prévu dans les communes de l'entente (détails auprès du responsable de site).

1- Accueil pendant les vacances

3 structures accueillent les enfants : La lande de Gruau (Bois d'Anjou), La Maison de l'enfance (Mazé-Milon), La Ménié (Ecole publique).

Toutes les petites vacances scolaires : accueil à la journée avec repas ou demi-journée.

Vacances d'été : accueil uniquement à la journée.

Accueil de loisirs des Bois d'Anjou (Brion)

Garderie de 7h à 8h45 et de 17h45 à 18h30.

Départ au groupe scolaire de la Vallée à Beaufort-en-Anjou pour un transport en car vers les Brion.

Retour le soir à 17h ou 17h45 (2 navettes) avec deux passages à Bois d'Anjou (Brion et Fontaine-Guérin).

Adresse de l'accueil de loisirs :

La Lande de Gruau, Brion

49250 Les Bois d'Anjou

Directrice : Marie-Lucie ENEAU

Adjointe : Mathieu TESSIER

Tél : 02 41 82 75 75 (pendant les jours d'ouverture) ou 06 77 75 24 61

al.brion@beaufortenanjou.fr

Contact :

Mairie de Beaufort-en-Anjou

16 rue de l'hôtel de ville - 49250 Beaufort-en-Anjou

Accueil de loisirs de Mazé-Milon

Garderie de 7h à 8h45 et de 17h15 à 18h30.

Pas de transport

Contact :

Maison de l'enfance - Allée du Clos, Mazé

49630 MAZE-MILON

Directrice : Solène GAIGNARD - Adjointe : Carine Grobois

Tél : 02 41 80 04 97 (pendant les jours d'ouverture) ou 06 73 50 61 56

al.maze@beaufortenanjou.fr

Accueil de loisirs de La Ménié

Garderie de 7h30 à 8h45 et de 17h15 à 18h30

Contact

Accueil de loisirs à La Ménié

(garderie de 17h15 à 18h30 sur place)

Directrice : 06 46 18 63 99

al.lamenitre@beaufortenanjou.fr

2- Accueil le mercredi

Le mercredi après-midi :

4 structures accueillent les enfants : L'école de la Vallée (Beaufort-en-Anjou), La Maison de l'enfance (Mazé-Milon), La Méritré, l'Ecole du Bois-Milon (Saint-Georges-du-Bois).

Coordonnées :

Accueil de loisirs à Beaufort-en-Anjou (Ecole de la Vallée)

De 13h15 jusqu'à 18h30 (garderie de 17h15 à 18h30)

Directrice : Marie-Lucie ENEAU

06 77 75 24 61

al.beaufortenvallee@beaufortenanjou.fr

Accueil de loisirs à La Méritré (Ecole publique)

À partir de 12h (avec repas) jusqu'à 18h30

(garderie de 17h15 à 18h30 sur place)

06 46 18 63 99

al.lamenitre@beaufortenanjou.fr

Accueil de loisirs à Mazé-Milon (Maison de l'Enfance)

À partir de 12h (avec repas) jusqu'à 18h30 (garderie de 17h15 à 18h30)

Directrice : Solène GAINARD

Adjointe : Carine GROSBOIS

06 73 50 61 56 - 02 41 80 04 97

al.maze@beaufortenanjou.fr

Accueil de loisirs à Saint-Georges-du-Bois (Ecole du Bois-Milon)

À partir de 11h45 (avec repas et transport car) jusqu'à 18h30

(garderie de 17h15 à 18h30 sur place, ou retour en car à la garderie à Beaufort-en-Anjou)

Directrice : Delphine PASQUIER

06 46 18 53 39

al.saintgeorgesdubois@beaufortenanjou.fr



3 - Foire aux questions

A partir de quelle heure, la garderie est-elle payante ?

La garderie est facturée par quart d'heure. Elle est payante de 7h à 8h45 le matin et à partir de 17h15 le soir. Tout quart d'heure commencé sera facturé.

Pendant les vacances scolaires, elle n'est facturée qu'à compter de 18h pour l'accueil de loisirs situé à Brion (garderie péricentre au groupe scolaire de la Vallée).

Quel est le délai pour annuler les jours de présence ?

Le délai prévu par le règlement intérieur, pour annuler les jours de présence, est de 10 jours.

Toute annulation de présence devra s'effectuer par écrit (mail, courrier...). Aucune annulation par téléphone ne sera prise en compte. Pour rappel il n'y a pas de possibilité de pré-inscription.

Les journées annulées seront-elles facturées ?

Si vous annulez moins de 10 jours avant le jour d'accueil, votre inscription est due.

En cas de maladie et sous présentation d'un justificatif, les journées ne seront pas facturées.

Comment dois-je procéder pour réserver les jours de présences ?

Un échéancier sur lequel figurent les dates d'inscription pour chaque période est en ligne sur les sites internet des communes de l'entente.

Vous devez remplir la fiche d'inscription correspondant à chaque période (ou à défaut rédiger un mail) et la retourner aux directrices sur place, ou bien par mail ou encore par courrier

Attention pour le site à Beaufort-en-Anjou, ne pas oublier de réserver la cantine auprès des écoles.

Est-ce que je peux récupérer mon enfant le mercredi avant 17h ?

Non, il n'est pas permis par le règlement intérieur des accueils de loisirs de récupérer les enfants avant 17h.

Les enfants peuvent-ils faire leurs devoirs le mercredi après-midi ?

Oui pendant le temps de garderie péricentre, les enfants en ont la possibilité et à leur demande.

Attention il ne s'agit pas d'un temps d'aide aux devoirs, les enfants doivent être autonomes.



Accueil de loisirs des 11-16 ans : Cap'Ados

La structure « cap ados » accueille les jeunes de plus de 11 ans pendant les vacances scolaires. Au programme, une multitude d'activités : cuisine, sport, karaoké, ateliers créatifs, consoles de jeux, jeux de rôles, piscine, laser game, bowling, accrobranche, paintball, jeux de stratégie...

Un transport en minibus (sur réservation) est organisé dans les communes de l'entente (Beaufort-en-Anjou, Les bois d'Anjou, La Ménittré et Mazé-Milon). Passage à Brion, Fontaine-Guérin, Fontaine Milon, Gée, La Ménittré, Mazé et St-Georges-du-Bois).

Inscription et tarifs

Prendre contact avec Yannis Guignon afin de convenir d'un rendez-vous et de procéder à la réalisation du dossier d'inscription qui sera valable toute l'année 2017.

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- Carnet de santé
- Numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Quotient familial CAF ou MSA
- Numéro de police de la responsabilité civile et individuelle accident extrascolaire
- Livret de famille.
- Le cas échéant, de la copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Pour des impératifs d'organisation, nous vous rappelons que les places peuvent être limitées pour certaines activités.

Inscription Cap Ados :

Vous pouvez récupérer la fiche d'inscription :

- Dans les mairies de l'entente (en période de pré-inscriptions).
- Ou par mail à : yannis.guignon@beaufortenanjou.fr

Contact :

Directeur : Yannis Guignon
06 71 78 26 18

Espaces jeunesse pour les 11-18 ans

Deux espaces jeunesse accueillant les 11-18 ans existent sur le territoire de l'entente :

- à La Ménitré, au 66, rue du Roi René à La Ménitré (à l'entrée de la ville, en face du stade)
- à Mazé-Milon, sur la commune déléguée de Fontaine-Milon au 20, rue David d'Angers (à côté de la mairie)

Ces espaces sont des lieux de rencontre pour les jeunes.

Ils s'y retrouvent pour partager des moments de détente et de convivialité.

Ils peuvent également participer aux activités mises en place par l'animateur selon leurs propositions. L'animateur est également présent pour les accompagner dans la réalisation de leurs différents projets.

La vie au sein de l'espace leur permet d'acquérir autonomie et sens des responsabilités.

Tarif :

Une inscription de 5 € est demandée pour toute l'année.

Toutes les activités sont gratuites, sauf les sorties (7€).

A noter :

Les jeunes peuvent aller et venir à l'espace jeunesse comme ils le souhaitent. Ils ne sont plus sous la responsabilité de l'espace jeunesse dès qu'ils en sont sortis.

Horaires d'ouverture des deux Espaces :

La Ménitré :

Mardi 17h-19h

Mercredi : 14h-19h

Jeudi : 17h-19h

Vendredi (1/2 semaines impaires) : 17h-19h

Fontaine-Milon :

Vendredi (1/2 semaines paires) : 18h-20h

Samedi : 14h-19h

Contact pour les 2 espaces jeunesse :

Animateur : Florian DOISNEAU

06 46 18 56 99

ej.lamenitre@beaufortenanjou.fr

ej.fontainemilon@beaufortenanjou.fr

Activités sportives pendant les vacances

1- Ticket sport

La structure « ticket sport » accueille les jeunes de 9 à 15 ans tous les matins et après-midi des petites vacances scolaires (à l'exclusion de celles de Noël) sur les sites de Mazé-Milon et Beaufort-en-Anjou.

Les animations sportives pluridisciplinaires sont encadrées par des animateurs qualifiés. Au programme une multitude d'activités sportives : sports collectifs (foot, basket, hand, rugby...), sports individuels (tennis, badminton, tennis de table, karaté, jeux athlétiques, sarbacane, saut à la perche...) mais aussi sports innovants (trampoline, soft archery, tchoukball, poull-ball, speedminton, kin-ball, torball...).

Fonctionnement par demi-journées, de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h00.

Possibilité de transport en minibus.

Inscription auprès de Vincent Bailloux.

Dossier d'inscription à constituer (valable pour toute l'année 2017) et réservations obligatoires par demi-journée. Nombre limité de places par site.

Pour une 1^{re} inscription à une structure jeunesse, depuis janvier 2017, merci de vous munir des pièces suivantes :

- Carnet de santé
- Numéro d'allocataire caf ou msa, et quotient familial
- Copie de l'assurance responsabilité civile avec mention garantie individuelle accident sur les temps extrascolaires
- Livret de famille.
- Le cas échéant, de la copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.

Participation forfaitaire annuelle de 10 € à régler lors de la première inscription.

Contact :

Directeur : Vincent BAILLOUX

06 80 05 15 14

vincent.bailloux@beaufortenanjou.fr

Camps d'été pour les 5-16 ans

Contact :

Directeur : Vincent BAILLOUX

06 80 05 15 14

vincent.bailloux@beaufortenanjou.fr

